

LE PROCÈS DE LA " CANADA REVUE "

(Suite et fin).



IDELE à la promesse que nous avons faite, nous allons continuer aujourd'hui l'exposé historique du procès de la *Canada Revue* contre Mgr Edouard-Charles Fabre..

L'origine et les causes de ce procès, sa marche générale, ses diverses phases et les principaux incidents qu'il a fait surgir, tout cela se trouve déjà consigné dans le dernier numéro de la *Semaine Religieuse*.

Encore quelques mots, d'abord sur le jugement prononcé par Son Honneur le juge Taschereau, ensuite sur la sentence de la Cour de Révision.

Notre récit alors sera complet, du moins aussi complet qu'il peut l'être, attendu que le texte des remarques rédigées par l'honorable juge Archibald n'a pas été livré à la publicité.

Mais avant d'aller plus loin, réparons ici quelques omissions qui se sont glissées, on ne sait trop comment, dans la liste des témoins cités devant le tribunal par l'avocat de la demande. Voici cette liste telle qu'elle appert dans les documents officiels : Mgr Ed.-Cns. Fabre, M. l'abbé M. Marre, M. D. Major, l'honorable J. Tassé, M. P. A. Arbour, M. le chanoine Archambault, M. l'abbé P. Garneau, M. H. Roullaud, M. L. Fréchette, M. C. Lebeuf, M. A. Globensky, M. le chanoine P. N. Bruchési, M. L. Bessette, M. N. Fafard, père, M. A. Mondou, M. H. Allard, Mlle A. Quintal, M. L. Lavigne, M. A. Lamonde, M. G. H. Charpentier, M. W. A. Grenier, M. P. M. Sauvalle et M. A. Filiatreault.

Reprenons maintenant notre compte rendu.

On le sait déjà, le tribunal appelé à réviser le jugement de première instance était composé de trois magistrats, les juges Tait, Taschereau et Archibald.

Chacun d'entre eux a voulu prendre la parole.

L'honorable juge Archibald, qui a parlé le premier, s'est séparé de ses collègues, ainsi que nous le disions la semaine dernière. Mais encore une fois, n'ayant pas sous les yeux le texte de ses remarques, il nous paraît mieux de les passer simplement sous silence. Ce qui importe d'ailleurs à l'histoire, c'est l'opinion de la Cour